
Registre des délibérations du Conseil Administration du CIAS des Quatre Rivières du 3 mars 2026

Sommaire

| | |
|--|----|
| <i>Affaires Générales</i> | 2 |
| <i>Election du secrétaire de séance</i> | 2 |
| <i>Approbation du compte-rendu du 4 février 2026</i> | 2 |
| <i>Information au conseil concernant les décisions prises par le Président ou le Vice-président</i> | 2 |
| <i>Administration générale</i> | 3 |
| <i>20260303_01 – Approbation du compte financier unique CFU pour 2025 du Budget principal du CIAS des 4 Rivières</i> | 3 |
| <i>20260303_02 – Vote de l’affectation des résultats 2025 sur le budget général 2026 du CIAS</i> | 5 |
| <i>20260303_03 – Vote du budget général primitif 2026 du CIAS des 4 Rivières</i> | 5 |
| <i>20260303_04 – Demande de contribution financière auprès de la communauté de communes des 4 rivières ;</i> | 7 |
| <i>20260303_05 – Attribution d’une subvention pour le service d’Epicierie Sociale – Secours Catholique 74</i> | 8 |
| <i>20260303_06 – Attribution d’une subvention à l’ADMR Le Môle</i> | 9 |
| <i>20260303-07 – Attribution d’une subvention France Services St-Jeoire</i> | 14 |
| <i>Calendrier des prochaines réunions</i> | 15 |



L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du CIAS des 4 rivières s'est réuni à la Salle du môle à FILLINGES sur convocation et sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président en exercice.

| | |
|--|-------------------|
| Date de convocation | : 18 février 2026 |
| Nombre d'administrateurs | : 26 |
| Siège vacant | : 1 |
| Nombre d'administrateurs présents | : 16 |
| Nombre d'administrateurs donnant pouvoir | : 2 |
| Nombre d'administrateurs votant | : 18 |

Administrateurs présents :

Bruno FOREL, Chantal TONETTO, Josiane COUDURIER-BŒUF, Max MEYNET-CORDONNIER, Danielle ANDREOLI-GRILLET, Janine COSTA, Dominique FOLLEA, Sonia GERVOIS, Nathalie CARRIER, Magali LEJEUNE, Philippe MAURICE-DEMOURIoux, Sylvie ROSSET, Isabelle CAMUS, Nadia CHATEL-LOUROZ, Blandine JOLIVET, Mélanie LECOURT.

Administrateurs ayant donné pouvoir :

Laurette CHENEVAL donne pouvoir à Max MEYNET-CORDONNIER.

Antoine VALENTIN donne pouvoir à Sonia GERVOIS.

Administrateurs absents :

Gaëlle DUBOIS, Josette LABAYE, Agnès GRIVAZ, Laurette CHENEVAL, Marie SOLLIER, Jocelyne VELAT, Antoine VALENTIN, Brigitte CHARDON, Jacqueline GUIARD, Annie NAVILLE

Invités présents : Yves PELISSON, Romuald BELOT, Adeline BAUD-NALY.

Magali LEJEUNE est désignée secrétaire de séance.

Affaires Générales

Election du secrétaire de séance

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Mme LEJEUNE Magali a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil d'administration conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT à l'unanimité des 18 votants.

Approbation du compte-rendu du 4 février 2026

Le compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 4 février 2026 envoyé en pièce jointe, a été soumis à l'approbation des administrateurs. Aucune remarque n'a été émise, ce PV a été adopté à l'unanimité des 18 votants.

Information au conseil concernant les décisions prises par le Président ou le Vice-président

Aucune décision n'a été prise depuis le dernier conseil d'administration.



Administration générale

20260303_01 – Approbation du compte financier unique CFU pour 2025 du Budget principal du CIAS des 4 Rivières

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2025 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du CIAS des 4 Rivières ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du CIAS, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le compte financier unique (CFU) devient la nouvelle norme de présentation des comptes locaux pour les budgets des services publics administratifs (M57) et les budgets des services publics industriels et commerciaux (M4) ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à un autre membre du conseil ;

Considérant que Monsieur le Président s'est retiré et que la séance est présidée par M. MEYNET-CORDONNIER ;

Considérant le CFU du budget principal présenté et résumé comme suit par le président de séance :

| PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE | | | | |
|--|--|----------------|----------------|--------------|
| Budget CIAS 2025 | | | | |
| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025 | | | | |
| | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | 13 500,00 € | 200 000,00 € | 213 500,00 € |
| | Recettes réalisées | 0,00 € | 200 000,00 € | 200 000,00 € |
| | Restes à réaliser | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | 13 500,00 € | 235 855,46 € | 249 355,46 € |
| | Dépenses réalisées | 0,00 € | 181 199,04 € | 181 199,04 € |
| | Restes à réaliser | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Différence entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | 0,00 € | 18 800,96 € | 18 800,96 € |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | 0,00 € | 35 855,46 € | 35 855,46 € |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent/déficit (+/-) | 0,00 € | 54 656,42 € | 54 656,42 € |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Résultat cumulé | Excédent/déficit | 0,00 € | 54 656,42 € | 54 656,42 € |

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 17 votants, le conseil d'administration du CIAS :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du CIAS des 4 Rivières tel que présenté ci-dessus et annexé à la présente délibération ;
- **PREND ACTE** de la concordance des éléments comptables entre le CIAS et la trésorerie
- **PREND ACTE** de la note détaillée présentant les éléments comptables exposés lors de la séance.
- **DONNE** tout pouvoir au Président pour l'exécution de la présente délibération.

***Délibération transmise au représentant de l'État et exécutoire
le 10 mars 2026***

220260303_02 – Vote de l'affectation des résultats 2025 sur le budget général 2026 du CIAS

Monsieur le Président propose l'affectation suivante au budget 2026 du CIAS des 4 Rivières :
 Le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2025 s'établit à 54 656,42 euros au 31 décembre 2025.
 Le résultat de clôture de la section d'investissement est de 0,00 euros au 31 décembre 2025.
 Le besoin de financement de la section d'investissement pour 2026 prend en compte les restes à réaliser de 2025. Aucun reste à réaliser n'est enregistré comptablement. La couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 2026 est donc de 0,00 euro au chapitre 1068.

L'affectation du résultat pour 2026 est la suivante :

- **Besoin de financement 1068 : 0,00 euro**
- **Excédent d'investissement reporté : 0,00 euro**
- **Excédent de fonctionnement reporté R002 : 54 656,42 euros**

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 18 votants, le conseil d'administration du CIAS :

- **APPROUVE** les propositions d'affectation des résultats présentées,
- **PRECISE** que les inscriptions budgétaires correspondantes sont enregistrées au Budget primitif du CIAS des 4 Rivières pour l'année 2026.

*Délibération transmise au représentant de l'État et exécutoire
le 10 mars 2026*

20260303_03 – Vote du budget général primitif 2026 du CIAS des 4 Rivières

Monsieur le Président présente le budget primitif 2026. Le budget primitif du CIAS des 4 Rivières 2026 s'établit à **254 656,42 euros en section de fonctionnement**. Les éléments les plus importants sont les suivants :

| Recettes de fonctionnement | BP 2025 | CA 2025 | BP 2026 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| report excédent R002 | 35 855,46 € | 0,00 € | 54 656,42 € |
| | | | |
| Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante | 200 000,00 € | 200 000,00 € | 200 000,00 € |
| TOTAL | 235 855,46 € | 200 000,00 € | 254 656,42 € |

| Dépenses de fonctionnement | BP 2025 | CA 2025 | BP 2026 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| Chapitre 11 - charges à caractère général | 11 525,95 € | 6 520,51 € | 14 440,83 € |
| Chapitre 65 - Subventions versées | 210 829,51 € | 174 678,53 € | 226 715,59 € |
| Chapitre 042 - amortissement des investissements | 2 500,00 € | 0,00 € | 2 500,00 € |
| Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement | 11 000,00 € | 0,00 € | 11 000,00 € |
| TOTAL | 235 855,46 € | 181 199,04 € | 254 656,42 € |

Le budget primitif pour 2026 s'établit à **13 500,00 euros en section d'investissement**. Les éléments importants sont les suivants :

| Dépenses d'Investissement | BP 2025 | CA 2025 | BP 2026 |
|---------------------------|--------------------|---------------|--------------------|
| Chapitre 20 - Etudes | 11 500,00 € | 0,00 € | 11 000,00 € |
| Chapitre 21 - Equipements | 2 000,00 € | 0,00 € | 2 500,00 € |
| TOTAL | 13 500,00 € | 0,00 € | 13 500,00 € |

| Recettes d'investissement | BP 2025 | CA 2025 | BP 2026 |
|---|--------------------|---------------|--------------------|
| Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement | 11 000,00 € | 0,00 € | 11 000,00 € |
| Chapitre 040 - amortissement des investissements | 2 500,00 € | 0,00 € | 2 500,00 € |
| TOTAL | 13 500,00 € | 0,00 € | 13 500,00 € |

Le budget primitif dont le contenu est joint à la présente note de synthèse, est soumis à l'approbation du conseil d'administration. Une note explicative est transmise en pièce jointe afin d'expliquer les propositions de Monsieur le Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Considérant la délibération N°20260204_01 du 4 février 2026 relative à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2026 ;

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 transmis 12 jours avant la tenue du Conseil d'Administration du CIAS et joint à la présente délibération ;

Vu la note jointe présentant en détail le budget précité ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget du CIAS pour l'exercice 2026 à l'équilibre parfait des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant que le budget primitif du CIAS est voté sur les bases de la nomenclature M 57 simplifiée et abrégée. Le vote a lieu par chapitre avec un taux de fongibilité des crédits à 7.50 % en section de fonctionnement et en section d'investissement ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 18 votants, le conseil d'administration du CIAS :

- **APPROUVE** le budget primitif du CIAS des 4 Rivières pour l'année 2026 arrêté en recettes et en dépenses conformément aux tableaux ci-dessus et voté par chapitres en fonctionnement et en investissement ;
- **DONNE** tout pouvoir et toute délégation à Monsieur le Président pour rendre ce budget exécutoire ;

***Délibération transmise au représentant de l'État et exécutoire
le 10 mars 2026***

20260303_04 - Demande de contribution financière auprès de la communauté de communes des 4 rivières ;

Monsieur le Président informe les membres présents qu'il convient de solliciter la Communauté de communes pour l'attribution d'un financement pour le budget 2026 du CIAS. Pour rappel en 2025, la Communauté de communes avait été sollicitée à hauteur de 200 000 euros.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2221-5 et L2221-5-1,

CONSIDERANT QUE la Communauté de communes est financeur du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Quatre Rivières

CONSIDERANT le DOB 2026 et la stabilité des financements pour 2026 ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 18 votants, le conseil d'administration du CIAS :

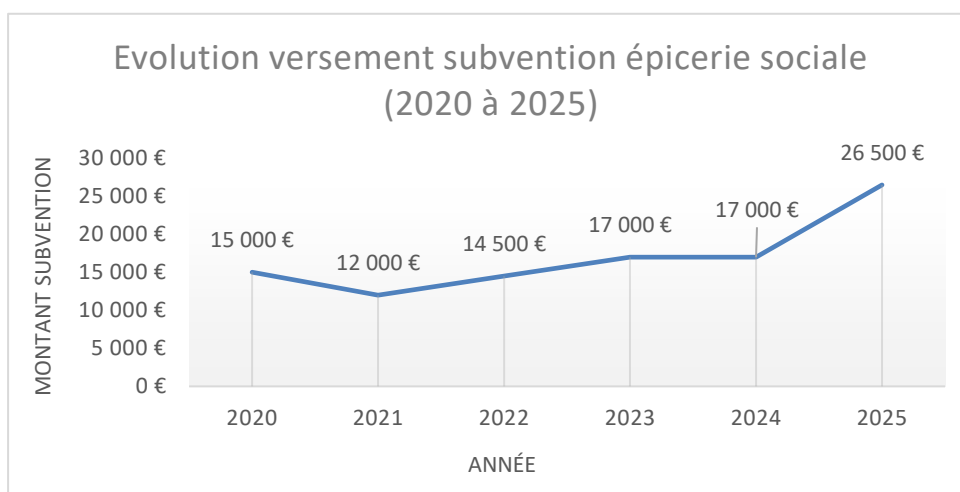
- **AUTORISE** une demande de contribution financière à hauteur de 200 000 euros auprès de la Communauté de communes des 4 rivières au titre de l'exercice 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la demande de participation communautaire ;

***Délibération transmise au représentant de l'État et exécutoire
le 10 mars 2026***

20260303_05 – Attribution d'une subvention pour le service d'Épicerie Sociale – Secours Catholique 74

Depuis 2013, la Communauté de communes soutient l'épicerie sociale dénommée « Espace 2 Libertés », gérée par l'association du Secours Catholique et située sur la commune de St-Jeoire. Ce lieu de socialisation a pour objet de permettre à des personnes connaissant des difficultés économiques, d'acquérir des produits alimentaires à coûts réduits. L'épicerie sociale a surtout vocation à être un lieu favorisant l'intégration sociale des bénéficiaires-clients en proposant des rencontres et ateliers afin de les sortir de l'isolement.

Le CIAS soutient financièrement le service par l'octroi d'une subvention. En 2025, la demande de subvention a connu une forte hausse, en raison de l'augmentation significative du nombre de bénéficiaires.



En 2025, 23 ouvertures du magasin ont permis la distribution de **1 016 paniers**, dont 626 paniers adultes et 390 paniers enfants.

Bilan financier 2025 :

Le bilan financier 2025 de l'épicerie sociale est globalement équilibré, avec des recettes de 33 508,77 € et des dépenses de 33 038,35 €, faisant apparaître un résultat positif de 470,42 €. Les dépenses sont principalement liées aux achats alimentaires, tandis que le fonctionnement repose majoritairement sur la subvention du CIAS, complétée par la participation des familles.

L'exercice 2025 se clôture ainsi sur un excédent de 470,42 €. La subvention du CIAS, initialement provisionnée à hauteur de 32 000 €, s'est finalement élevée à 26 500 €.

Prévisionnel 2026 :

Pour 2026, les projections restent stables par rapport à 2025. L'épicerie sociale envisage d'accueillir en moyenne entre 25 et 30 foyers, ce qui représenterait environ 720 paniers adultes et 480 paniers enfants sur l'année.



Le budget prévisionnel est construit sur une activité comparable à celle de 2025, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'épicerie sociale et la continuité de l'accompagnement des foyers bénéficiaires, tout en conservant une capacité d'adaptation en cas d'augmentation de la fréquentation.

Epicerie Sociale

Budget prévisionnel 2026

| RECETTES | 38 716,00 € | DEPENSES | 38 716,00 € |
|-----------------------------------|-------------|-----------------------------|-------------|
| Participation familles | 5 916,00 € | Facture epicerie BA + Netto | 37 500,00 € |
| Subventions attendues CC4R | 32 000,00 € | Activités | 160,00 € |
| Excedent reporté | - € | Groupe convivial | 800,00 € |
| Subventions attendues autres CC4R | 800,00 € | Fonctionnement | 256,00 € |

Au regard du bilan 2025 et des perspectives pour 2026, la demande de subvention s'élève à 32 000 €. Le montant total versé sera déterminé à réception du bilan annuel.

Considérant le caractère social de cette activité et les statuts du CIAS en lien avec l'intercommunalité des 4 rivières ;

Conformément à la convention d'objectifs et de moyens 2024-2027 ;

Après lecture du bilan financier 2025 et du budget prévisionnel 2026 ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 18 votants, le conseil d'administration du CIAS :

- **ATTRIBUE** une subvention plafond de 32 000 euros auprès de l'association SECOURS CATHOLIQUE pour 2026 afin de soutenir son action auprès du service d'épicerie sociale intercommunale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération ;

**Delibération transmise au représentant de l'État et exécutoire
le 10 mars 2026**

20260303_06 – Attribution d'une subvention à l'ADMR Le Môle

Depuis 2013, la Communauté de communes soutient L'ADMR Le Môle située sur la commune de St-Jeoire.

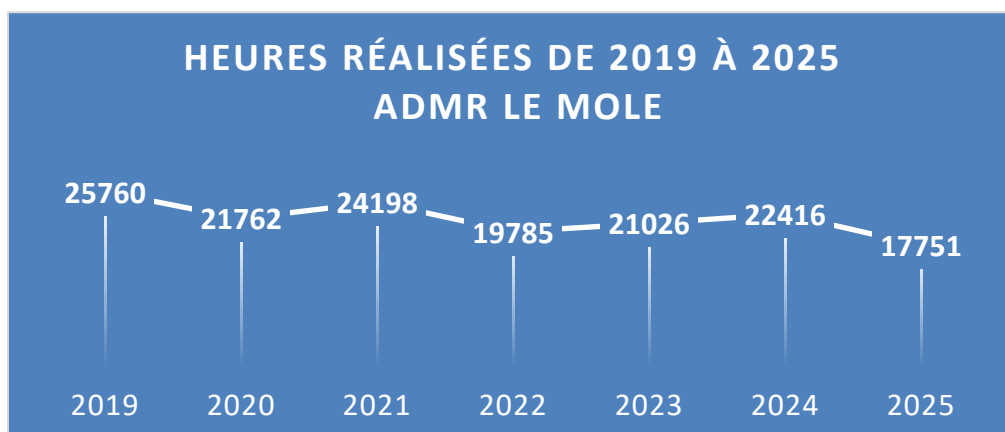
L'association ADMR Le Môle aide matériellement et moralement, à domicile, les personnes et familles du territoire de la Communauté de Communes des 4 Rivières. Elle participe à l'animation locale et à la création d'emplois, assure la formation du personnel, maintient un lien avec les communes pour signaler les situations difficiles pouvant être prises en charge par les CCAS.

Une convention d'objectif et de moyens entre l'ADMR et le CIAS a été signée en 2024 pour une période de 4 ans.

Considérant l'intérêt que présente l'activité de cette association pour la vie sociale et économique du territoire des quatre rivières en mettant en place et gérant un service d'aide à domicile adapté aux attentes de la population du territoire de la Communauté de Communes, il convient au CIAS des 4 Rivières d'attribuer une subvention pour l'année 2026 à l'association ADMR LE MÔLE.

Bilan d'activité 2025 :

L'association ADMR Le Môle, après une baisse de son activité à partir de 2019, a enregistré une reprise progressive du nombre d'heures d'intervention depuis 2023. En 2024, elle a réalisé 22 829 heures d'intervention. En 2025, ce volume s'établit à 17 751 heures, marquant un recul par rapport à l'année précédente.



Activité par type d'interventions :

| | Indicateurs d'activité | | | | | | | | TOTAL |
|----------------------|-------------------------------|-------------------|------------------------------------|-------------------|-----------------|------------------|------------------|------------------------|--------|
| | PA / PH | | | Famille | | Autres Activités | | | |
| | Aide à domicile des retraités | Auxiliaire de vie | Intervention Conseil Départemental | Aide aux Familles | Garde d'enfants | Grand Public | Portage de repas | Divers | |
| | AM | AV | CG | AF | GE | GP | PR | TR - BR - JA - MD - XE | |
| Activité Association | 1 526 | 2 469 | 13 425 | 161 | 0 | 167 | 0 | 4 | 17 751 |

L'activité repose principalement sur :

- **13 425 heures (76 %)** d'interventions financées au titre de l'APA (CD 74 – CG) ;
- **2 469 heures (14 %)** auprès de **personnes en situation de handicap (AV)** ;
- **1 526 heures (9 %)** d'interventions prises en charge par **mutuelles et caisses de retraite (AM)**.

Les autres activités : **aide aux familles, grand public, divers** représentent **moins de 2 %** du volume global.

L'association accompagne des personnes en perte d'autonomie, relevant des **GIR 1 à 6**.

En 2025, la répartition des bénéficiaires est la suivante :

- **GIR 1 et 2 : 13 %**
- **GIR 3 et 4 : 81 %**
- **GIR 5 et 6 : 6 %**

La majorité des interventions concerne donc des personnes classées en **GIR 3 et 4**, correspondant à un niveau de dépendance intermédiaire.

Répartition de l'activité par situation des bénéficiaires :

L'activité concerne 194 clients (âge moyen : 75 ans), avec une forte représentation des 70-89 ans, tranche d'âge au sein de laquelle les femmes sont largement majoritaires (72 % du public).

Répartition de l'activité par situation des clients

| Tranches d'âge : | Hommes | Femmes |
|--------------------------------|-----------|------------|
| de 0 à 19 ans | 0 | 0 |
| de 20 à 39 ans | 1 | 6 |
| de 40 à 49 ans | 0 | 1 |
| de 50 à 59 ans | 3 | 2 |
| de 60 à 69 ans | 7 | 5 |
| de 70 à 79 ans | 17 | 26 |
| de 80 à 89 ans | 16 | 56 |
| de 90 à 99 ans | 9 | 41 |
| de 100 ans et plus | 0 | 0 |
| TOTAL Hommes / Femmes * | 53 | 137 |

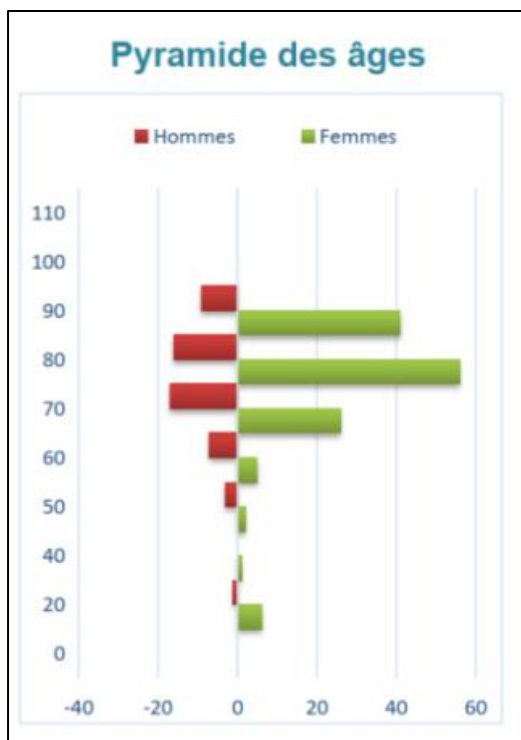
* certains clients n'ont pas d'âge connu dans nos bases

Nombre de clients total de l'asso :

194

Age moyen des clients

75 ans




Ces éléments confirment que les interventions de l'ADMR répondent avant tout à des besoins d'accompagnement liés au vieillissement et à la perte d'autonomie, particulièrement marqués chez les femmes âgées.

Répartition des heures d'activité par commune pour l'année 2025 :

| ADM R LE MOLE | Aide aux Familles | Aide ménagère | Handicap | Aide Personnalisée à l'Autonomie | Transport / Autres | TOTAL HEURES PAR COMMUNE |
|----------------------|-------------------|---------------|--------------|----------------------------------|--------------------|--------------------------|
| FAUCIGNY | | | | 364 | | 364 |
| FILLINGES | 47 | 509 | | 3 063 | 165 | 3 784 |
| MARCELLAZ | | 49 | | 160 | | 209 |
| MEGEVETTE | | | | 644 | | 644 |
| ONNION | | 56 | 129 | 416 | | 600 |
| PEILLONNEX | | 86 | | 204 | | 290 |
| ST JEAN DE THOLOME | | 99 | | 1 220 | | 1 318 |
| ST JEOIRE | 16 | 256 | 2 049 | 1 900 | 7 | 4 228 |
| LA TOUR | | 75 | | 744 | | 819 |
| VILLE EN SALLAZ | 66 | 55 | | 1 229 | | 1 350 |
| VIUZ EN SALLAZ | 32 | 341 | 291 | 3 482 | | 4 146 |
| Total général | 161 | 1 526 | 2 469 | 13 425 | 172 | 17 752 |

L'association intervient sur l'ensemble des 11 communes du territoire, avec une activité particulièrement soutenue sur les trois communes les plus importantes démographiquement.

Tarifs appliqués :

|  TARIF HORAIRE DES PRESTATIONS | | Mise à jour | 26/11/2025 |
|--|---------|--------------------------------------|---|
| PERSONNES AIDEES | Code SO | Tarif horaire maximum du Plan d'Aide | Tarif horaire Sans Prise en Charge (SPEC) |
| PUBLIC FRAGILE (bénéficiant d'une prise en charge ou d'une des conditions d'exonération listées sur la fiche d'identification) | | | |
| PERSONNE AGEE BENEFICIAIRE DE PRISE EN CHARGE APA | CG | 24,58 € | 32,15 € |
| PERSONNE HANDICAPEE BENEFICIAIRE DE LA PRISE EN CHARGE PCH | AV | | |
| PERSONNE BENEFICIAIRE DE PRISE EN CHARGE DE CAISSE DE RETRAITE <i>Dimanches et Jours Fériés</i> | AM | 29,00 € 32,30 € | |
| PERSONNE AGEE DE + DE 60 ANS | AM | | |
| AIDE AUX DEPLACEMENTS* | TR | | 31,00 € |
| GARDE D'ENFANTS (De moins de 3 ans ou de moins de 18 ans si porteur de handicap) | GE | 31,00 € | |
| AIDE AUX FAMILLES | AF | | 32,15 € |



Pour le public fragile, les prestations s'inscrivent dans le cadre d'un plan d'aide APA (aide personnalisée d'autonomie), PCH (prestation de compensation du handicap) ou prise en charge par une caisse de retraite, qui définit un volume d'heures financé partiellement par un organisme public en fonction du niveau d'autonomie et des ressources du bénéficiaire ; celui-ci ne règle que le reste à charge. Les tarifs horaires sont alors encadrés, avec un plafond compris entre 24,58 € et 29,00 € selon le dispositif. En l'absence de prise en charge, le tarif horaire appliqué est compris entre 31,00 € et 32,15 € selon la nature de la prestation.

Fonctionnement de l'association :

L'année 2025 l'association a compté 50 salariés d'intervention sur l'année, soit 18.36 ETP, et a enregistré 13 départs et 13 embauches, traduisant un turnover maîtrisé mais toujours présent.

Au 1er janvier 2026, l'effectif des salariés d'intervention s'élève à 25 personnes, dont 4 en congé maternité/parental et 4 en arrêt longue durée, ce qui impacte la capacité opérationnelle.

Le secrétariat est assuré par 2 secrétaires, représentant 1,45 ETP.

L'association peut compter sur l'engagement de 5 bénévoles, renforçant ainsi la gouvernance.

Un manager est présent à hauteur de 20 % d'un temps plein, soit 0,20 ETP, afin d'accompagner les bénévoles et d'assurer le bon fonctionnement de l'association.

Convention d'objectifs et de moyens

La convention 2024-2027 vise à soutenir l'activité de l'ADMR Le Môle en faveur des habitants des 11 communes, notamment les publics en situation de fragilité sociale. Les principaux axes soutenus via la subvention sont les suivants :

Soutien à l'attractivité et à l'activité

Participation du CIAS à hauteur de **2 € maximum par heure réalisée** auprès des publics fragiles.

- Participation aux frais kilométriques : **0,14 € par km** pour les premiers et derniers trajets effectués avec un véhicule personnel.
- Contribution de **100 € nets par agent** pour l'usure des pneumatiques des véhicules personnels.
- Contribution de **175 € nets par an et par véhicule de service**, sur justificatifs.

Soutien à la flotte de véhicules

Accompagnement financier du CIAS pour la mise en place et la gestion de véhicules de service, gérés par l'association. Dix véhicules de service sont financés depuis début 2026, dont cinq mis en place en 2025.

Mise à disposition de locaux

Mise à disposition gratuite d'un local situé 96 place Germain Sommeiller à Saint-Jeoire.

- Possibilité d'utilisation d'une partie des locaux de France Services (82 place Germain Sommeiller), via convention dédiée.
- Prise en charge par le CIAS des frais de participation aux charges liés à cette occupation.

Le montant de la subvention pour 2026

Pour rappel, la subvention accordée en 2025 s'élevait à 86 925€ répartis comme suit : 64 797 € pour le soutien à l'attractivité et 22 128 € pour les véhicules de service.

D'après le bilan d'activité 2025 de l'ADMR Le Môle, la subvention 2026 serait répartie comme suit :

- **62 500 € pour le soutien à l'attractivité réparti de la manière suivante :**
 - 55 000 € pour les heures effectuées
 - 7 000€ pour la participation aux kilomètres parcourus
 - 500 € correspondant aux pneumatiques des agents
- **42 500 € pour la mise à disposition de 10 véhicules de service :**
 - 37 500 € provisionné pour le leasing et l'assurance des 10 véhicules
 - 5 000 € provisionné pour le remplacement des pneus des véhicules de service

Au regard de ces éléments, le montant global de la subvention ADMR pour l'année 2026 est fixé à 105 000 €.

Après lecture du fonctionnement du service et compte-tenu de la convention d'objectifs signée entre l'ADMR et le CIAS ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 18 votants, le conseil d'administration du CIAS :

- **ATTRIBUE** une subvention de 105 000 euros auprès de l'association ADMR Le Môle pour 2026 afin de soutenir son service d'aide à domicile adapté aux attentes de la population du territoire de la Communauté de Communes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **PREND ACTE** que ce versement s'effectue en fonction des demandes réelles de l'association
-

***Délibération transmise au représentant de l'État et exécutoire
le 10 mars 2026***

20260303-07 – Attribution d'une subvention France Services St-Jeoire

L'association Faucigny Mont Blanc Développement (FMBD) a en charge, sur le territoire de la commune et par extension sur le périmètre de la Communauté de Communes des Quatre Rivières et son CIAS, l'animation de la structure France Services, située à Saint Jeoire.

Dans ce cadre, le CIAS apporte un soutien financier pour la mise en œuvre d'actions que l'Association s'engage à réaliser en direction des publics sollicitant une aide à l'accompagnement, concernant en particulier une aide aux démarches administratives.

La convention financière et de partenariat pour l'animation de France Services Saint-Jeoire a été renouvelée le 1^{er} mars 2025 pour une durée de 4 années avec une revalorisation du soutien financier basée sur l'indice des prix à la consommation, correspondant à une augmentation de 1,7 % par rapport au montant attribué en 2024, soit :

- **25 715,59 € contre 24 650 € précédemment attribués.**

Cette subvention est versée selon les modalités suivantes :



Subvention plafonnée à 51 431,18 €
Commune de St Jeoire + CIAS des Quatre Rivières

= Coût du service – subvention de l'état – subvention CD74
→ Participation des 2 collectivités à 50% de la somme restante
Soit une participation annuelle du CIAS de 25 715.59 €

Le versement de la subvention attribuée à France Services Saint-Jeoire est encadré par une convention tripartite, la commune de Saint-Jeoire prend également en charge 50 % du montant total de la subvention prévue dans ce cadre.

Le montant annuel de la subvention 2026 budgété par le CIAS pour le soutien France Services s'élève à 25 715.59 €

Pour rappel, la commune de Saint-Jeoire met des bureaux et du matériel informatique à disposition de l'association Faucigny Mont-Blanc Développement ; une partie des locaux est occupée par l'ADMR Le Môle dans le cadre de conventions signées avec l'ADMR et avec l'association, FMBD réglant un loyer et des charges et refacturant une quote-part au prorata de l'occupation ; depuis 2025, **cette participation est prise en charge par le CIAS et a été estimée à 2 000 € par an.**

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 18 votants, le conseil d'administration du CIAS :

- **ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement 25 715,59 euros pour 2026 conformément à la convention afin de soutenir le dispositif France Services ;
- **ATTRIBUE** une subvention de 2000 euros auprès de l'association FMBD pour les charges liées à l'occupation d'une partie des locaux par l'association ADMR Le Môle pour l'année 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Délibération transmise au représentant de l'État et exécutoire
Le 10 mars 2026

Calendrier des prochaines réunions

Monsieur le Président présente le calendrier des prochaines réunions :

- Lundi 9 mars 2026 à 19h : Commission épicerie sociale

Fin de séance à 20h05 aucune autre question n'est posée.

La secrétaire de séance
Magali LEJEUNE

Le Président du CIAS
Bruno FOREL

